

Genay, le 10 novembre 2022

**Bureau** :  
**Direction du Groupe Scolaire**

à

Affaire suivie par :  
Monsieur Nicolas PELUD

Tél : 04 78 91 35 24  
Mél : [ce.0691628v@ac-lyon.fr](mailto:ce.0691628v@ac-lyon.fr)

220, Rue des Ecoles  
69 730 Genay

Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale,  
Madame le Maire de la commune de Genay,  
Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint aux finances, à l'administration générale et à la sécurité  
Madame la 2<sup>nd</sup> Adjointe aux parcours de vie, solidarités et liens intergénérationnels  
Mesdames les Enseignantes de l'école,  
Mesdames les Représentantes du Réseau d'Aide de la Circonscription,  
Mesdames et Messieurs les représentants des Parents d'Elèves.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 10 NOVEMBRE 2022

### **Constitution du Conseil d'Ecole :**

- **Municipalité** : Mme LAMY (2<sup>nde</sup> adjointe)
- **D.D.E.N.** : /
- **Enseignants** : M. PELUD – Mme MONOT – Mme FERINO – Mme LEOU-THAM – Mme CHOVET – Mme NEGRE – Mme DURAND – Mme GUILLOT – Mme SZTYKGOLD – Mme FOURNIER – Mme CHABROL – Mme SCALA – Mme DELAIRE – Mme GIRAUD – Mme GAILLARD – Mme LOISY
- **Représentants du Réseau d'Aide** : /
- **Représentants des parents** : Mme COPPET – Mme BISE – Mme GRISARD – Mme CARRIE-SOULAGE – Mme DEVAUX – Mme ACCARY – Mme ALONSO – Mme PERRIER-GROS-CLAUDE – Mme LEBLANC – Mme ROSALIE – Mme COSSERON – Mme McGEE

\* \* \* \* \*

*Cette séance du premier Conseil d'Ecole de l'année scolaire 2022/2023 débute à 18h30.*

### **\* - Informations sur la rentrée scolaire 2022-2023**

\* - **Les élections des représentants des parents des élèves** : Cette année encore, le bureau des élections a décidé de n'organiser ces élections que par correspondance. Une communication directe auprès des familles a été faite par le biais des listes de diffusion, par affichage municipal, ce qui explique en partie le fort taux de participation des familles. Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu la semaine du vendredi 07 octobre 2022. A l'issue du vote, les 14 sièges des représentants ont été attribués à l'unanimité aux parents de la liste unique AGAPE avec une participation importante de **63,86 %** des électeurs. M. PELUD souhaite la bienvenue à la nouvelle équipe des représentants de parents d'élèves au sein du Conseil d'Ecole.

Liste des représentants :

• Mme COPPET Elodie	• Mme ALONSO Sophie
• Mme BISE Hélène	• Mme DAUNIS Céline
• Mme GRISARD MéliSSa	• Mme HOULE Elise
• Mme CARRIE-SOULAGE Hélène	• Mme PERRIER-GROS-CLAUDE Aurore
• Mme DEVAUX Sylvana	• Mme MESSENGER Maud
• Mme ACCARY Stéphanie	• Mme LEBLANC Caroline
• Mme LAURENT Stéphanie	• M. LEBLANC Laurent
• Mme ROSALIE Minella	• Mme COSSERON Nelly
• Mme McGEE Maureen	

Les familles peuvent entrer en contact avec les représentants des parents d'élèves par mail à :  
[agape\\_genay@yahoo.fr](mailto:agape_genay@yahoo.fr)

\* - **L'équipe Educative du Groupe scolaire** : Cette année voit l'arrivée de nouveaux enseignants dans le Groupe Scolaire.

- Classe de CE<sub>1</sub>-CE<sub>2</sub> : Mme GUILLOT Charlotte Sandrine nommée à titre provisoire ;
- Classe de CM<sub>1</sub> : Mme CHABROL Amélie nommée à titre provisoire en complément du mi-temps de Madame Chambard Sylvia ;
- Classe de CM<sub>1</sub>-CM<sub>2</sub> : Mme LIATARD Isabelle nommée à titre provisoire en complément du temps partiel de Madame Delaire Sandrine ;
- Classe de CE<sub>2</sub>-CM<sub>1</sub> : Mme FAURE-LAGARDE Denise nommée à titre provisoire en complément du temps partiel de Madame Fournier Nathalie ;
- Direction : M. PELUD nommé à titre définitif sur le poste de direction de l'école.

\* - **Présentation du RASED** : Le RASED du secteur est composé d'une Psychologue scolaire (Mme PLOUZEAU Valérie) et d'une enseignante spécialisée E (Mme DUFOUR Lucile).

- Le rôle du maitre E est d'apporter une aide spécifique lorsque la mise en place d'une pédagogie différenciée en classe ne suffit pas. Le travail avec les élèves se fait soit en classe, soit en petits groupes à raison de séances de 45 minutes, 1 ou 2 fois par semaine. Le travail s'effectue avec des élèves du cycle II en priorité, mais pas seulement.
- Le psychologue scolaire intervient rapidement sur demande des enseignants et ce avec l'accord des parents : soit lors d'un entretien avec l'enfant puis les parents, soit lors de commissions éducatives, soit d'une ESS (Equipe de Suivi de Scolarité) pour les enfants relevant du champ du handicap. Le psychologue est parfois amené à faire des observations en classe, toujours avec l'accord des parents. Il peut faire passer des tests, afin d'élaborer des dossiers de prise en charge. Il s'en suit un entretien avec les parents et l'enfant, puis parfois un travail avec l'enfant. Il n'y a pas de suivi sur le long terme, il se fera plutôt avec un professionnel extérieur. Le but est de trouver des solutions. Ce qui est dit au psychologue relève du secret professionnel, il discute avec l'enseignant uniquement des difficultés cognitives de l'enfant, c'est-à-dire ce qui peut aider lors des apprentissages.

\* - **Les effectifs du groupe scolaire** : A la date du Conseil d'Ecole, le groupe scolaire compte à ce jour 352 élèves. Les effectifs se répartissent de la manière suivante :

Classes	Effectifs	Classes	Effectifs
• CP	24	• CE2	27
• CP	24	• CE2/CM1	11/12 = 23
• CP	23	• CM1	26
• CP/CE <sub>1</sub>	5/18 = 23	• CM1	27
• CE <sub>1</sub>	26	• CM <sub>1</sub> -CM <sub>2</sub>	8/16 = 24
• CE <sub>1</sub> /CE <sub>2</sub>	10/14 = 24	• CM2	29
• CE <sub>1</sub> /CE <sub>2</sub>	8/16 = 24	• CM2	28
• ULIS	12	• Total	352

↳ - **Enfants relevant du champ du handicap** :

- 10 enfants avec une notification MDPH dont 3 notifications individuelles et 7 mutualisées
- 2 enfants avec une scolarisation partielle en complément d'une prise en charge ITEP

↳ - **Equipe d'A.E.S.H.** : l'école compte à ce jour 3 temps pleins pour assurer la prise en charge des élèves avec compensation humaine (Mme Marie-France CANTE, Mme Estelle ROSIER, M. Christophe DEVIENNE). Les dotations sont actuellement couvertes, l'arrivée d'un nouvel élève et les notifications à venir nécessiteront le recrutement d'un poste supplémentaire. La demande auprès du PIAL de Neuville (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisés) est en cours. A cela s'ajoute le poste d'accompagnement intégré à la classe ULIS, poste assuré par Mme FERREOL Corinne. M. PELUD salue le professionnalisme et l'implication quotidienne de l'équipe d'AESH pour l'accueil des élèves à besoins particuliers.

↳ - **Les prévisions d'effectifs** : Une campagne périodique de prévision des effectifs est en cours afin de préparer la rentrée scolaire 2023-2024. Par glissement générationnel, avec le départ de 73 CM2 pour le collège et l'arrivée prévue de 63 élèves actuellement scolarisés en GS et 4 élèves scolarisés en dispositif ULIS, l'école élémentaire comptera alors 346 élèves.

Ces données ne tiennent pas compte des éventuelles prolongations de cycle pour pourraient être proposées à certains élèves de CM2. Ce delta de 06 par rapport à l'effectif de cette année ne tient pas compte non plus des arrivées prévues suite à la livraison de logements sur la commune : 54 permis de construire ont été accordés (avec toujours des inconnues quant à la date de livraison et la composition des foyers) et 29 logements sociaux prévus avec l'assurance d'une livraison en 2023. Cependant, la mairie précise qu'il n'est pas possible de savoir à l'avance quelles sont les profils de famille qui arriveront sur Genay. Les bailleurs sociaux ne fournissent pas d'informations sur le nombre d'enfants et leur âge.

\* - **Vote du Règlement intérieur de l'école** : le règlement intérieur a été soumis à la relecture préalable des participants au Conseil d'école. Le règlement intérieur de l'établissement est voté à l'unanimité des présents au Conseil d'Ecole. Sur préconisation de Monsieur l'Inspecteur de Circonscription, un paragraphe a été rédigé concernant l'interdiction des collations au sein de l'école : « Afin d'éviter les risques que peuvent présenter certaines denrées périssables et les risques qu'une mauvaise maîtrise des aliments pourrait engendrer chez les enfants porteurs de risques allergiques, les collations collectives types goûters d'anniversaires, distributions de bonbons, etc ... sont interdits à l'école. Il en va de la responsabilité pénale de chaque enseignant. »

\* - **Les actions pédagogiques de cette année scolaire**

- a)- Un parcours culturel et artistique en lien avec notre Projet d'Ecole dont le fil conducteur sera le « Conte » :
- Opéra de Lyon « Perséphone » les 06 et 08 décembre 2022 pour les classe de CM<sub>1</sub> (Chambard) + CM<sub>1</sub> (Scala) + CM<sub>1</sub>/CM<sub>2</sub> (Delaire) + CM<sub>2</sub> (Giraud) + CM<sub>2</sub> (Gaillard)
  - Opéra de Lyon « Hansel et Gretel » le 19 janvier 2023 pour les classes de CP/CE<sub>1</sub> (Chovet) + CE<sub>1</sub> (Nègre)
  - Projet Ecole et Cinéma avec le visionnement de 3 films dans l'année au Rex de Neuville-sur-Saône pour toutes les classes élémentaires (sauf les deux classes qui partent en classe découverte)
  - Projet « Contes de Genay » pour la classe de CE<sub>2</sub> de Mme Durand
  - Projet « Roman photos » pour les classes de CE<sub>2</sub> de Mme Szytkgold et CE<sub>2</sub>/CM<sub>1</sub> de Mme Fournier
  - Projet « Rallye photo dans le vieux Lyon » avec la PEP42 pour les classes de CM<sub>1</sub> de Mmes Chambard et Scala + CM<sub>1</sub>/CM<sub>2</sub> de Mme Delaire ;
  - Projet « Ozaventure » pour les classes de CE<sub>2</sub> de Mme Szytkgold et CE<sub>2</sub>/CM<sub>1</sub> de Mme Fournier
  - Projet « Classe Découverte chez les Amérindiens » du 02 et 06 mai 2023 pour les classes de CP de Mme Ferino + CP de Mme Monot
  - Projet « Pratique de la Voile » pour les classes de CM<sub>2</sub> de Mme Giraud + CM<sub>2</sub> de Mme Gaillard + CM<sub>2</sub> de Mme Delaire
- b)- Projets à thèmes du « Vallon des Torrières » :
- Projet « Etude de territoire » - CM<sub>1</sub>/CM<sub>2</sub> + CM<sub>2</sub> + CM<sub>2</sub>
  - Projet « Découverte des oiseaux » - CM<sub>1</sub> + CM<sub>1</sub>
  - Projet « Milieu naturel / photo naturaliste » - CE<sub>2</sub> – CE<sub>2</sub>/CM<sub>1</sub>
  - Projet « Petites bêtes » - CP/CE<sub>1</sub> – CE<sub>1</sub>/CE<sub>2</sub> – CE<sub>1</sub>/CE<sub>2</sub> – CE<sub>1</sub>
  - Projet « Le voyage de la graine » - CP – CP – CP
- c)- Un Projet d'action artistique : Projets d'action musicale mené en co-animation avec notre intervenante municipale en Musique, Madame Agnès EPITALON : « Le conte en musique »
- d)- Projets disciplinaire :
- Rallye mathématiques pour les classes de CP/CE<sub>1</sub> de Mme Chovet + CE<sub>1</sub>/CE<sub>2</sub> de Mme Durand + CE<sub>1</sub>/CE<sub>2</sub> de Mme Guillot
  - Cycle Natation pour les classes de CP des Mmes Ferino, Monot et Guillot/Leou-Tham + CP/CE<sub>1</sub> de Mme Chovet
- d) – Projets à finaliser
- CM<sub>2</sub> : contact avec la Gendarmerie Nationale pour le « permis internet » des élèves de CM<sub>2</sub>
  - CE<sub>2</sub> : contact avec la Gendarmerie Nationale pour le « permis piéton » des élèves de CE<sub>2</sub>
  - CM<sub>1</sub> : sortie dans un Centre de Tri des déchets et rallye photo dans Lyon
  - CM<sub>2</sub> : dans le cadre du Conseil Ecoles-Collège, le projet de visite du collège Jean Renoir a été relancé avec une visite à la journée au cours de laquelle les enfants visiteront les locaux, le self et participeront à une activité en classe en fin d'année scolaire.
  - Pour tous les enfants de l'école : une soirée « Jeux de société » sera proposée aux familles, vraisemblablement avant les vacances de février afin de créer un moment fort au sein de la communauté éducative, ajouter du lien entre parents/enfants/école. La mairie rappelle qu'un stock de jeux de société vient d'être constitué à la Médiathèque de Genay et que ce stock est à disposition de l'école.

\* - Bilans financiers :

- a)- Le financement de l'ensemble des projets menés chaque année trouve ses sources de la manière suivante :

E.E.PU. "Jacques-Yves Cousteau" – 220, Rue des Ecoles 69 730 Genay

☎ - 04.78.91.35.24 - ✉ - ce.0691628v@ac-lyon.fr



La Municipalité de Genay (27 250 € annuels), l'association « Le sou des Ecoles » (6 000 € annuels), ainsi que la Coopérative scolaire ASS Genay en partie financée par les Parents d'Elèves et les actions des Enseignants de l'école (9 000 €). La coopérative permet de faire des avances de frais pour les réservations des activités et classes découvertes .... Le plan comptable financier annuel des actions qui seront menées cette année est encore en cours d'élaboration. Les familles qui le souhaitent en trouveront tous les détails prochainement sur le site internet de l'école. A ce jour, le montant des projets déjà élaborés représentent environs 30 447 €. D'autres projets qui viendront compléter le parcours annuel restent à construire avec l'aide financière du Sou des Ecoles et de la Coopérative.

Les représentants des parents d'élèves sont ravis que les échanges soient constructifs sur ce point.

b)- Le bilan financier de la Coopérative de l'école, l'ASS de Genay : le compte de la coopérative scolaire fait état d'un solde positif de 9 000,00 €, ce qui permettra une certaine souplesse de gestion et surtout d'envisager sereinement l'organisation des sorties de fin d'année scolaire.

c)- Le fonctionnement financier de l'école : Lors de sa prise de fonction, M. Pelud a engagé un travail de simplification du fonctionnement budgétaire de l'école avec la Mairie, fonctionnement soumis à des procédures longues, lourdes et sources d'erreurs. Le travail engagé avec la Mairie tend vers la simplification de procédures et notamment la possibilité d'une rétrocession de la gestion des budgets « Projets pédagogiques » à la Coopérative de l'école. Afin d'assurer une garantie légale et comptable des finances de l'école, M. Pelud prendra appui auprès de l'OCCE. Une nouvelle Coopérative Scolaire serait alors créée courant de l'année scolaire. Cette coopérative aura pour vocation la gestion des budgets affectés aux projets des classes, budgets alloués par la Municipalité chaque année sous la forme d'une subvention annuelle. Elle n'aura pas pour vocation de gérer les finances qui permettent de fonctionnement de l'école (entretien, sécurité, électricité, chauffage, fournitures scolaires, piscine, etc ...).

L'ensemble des budgets de fonctionnement alloués par la Mairie mais aussi « Le sou des écoles » et la Coopérative Scolaire sont conséquents et permettent d'élaborer un projet artistique et culturel riche et varié, avec des actions de qualité. M. Pelud remercie l'ensemble des acteurs financiers qui œuvrent pour la réussite et l'accomplissement de nos élèves.

## ✱ - Sécurité

1. Alerte incendie (elles doivent être au nombre de 2 à 3 par an) : le premier exercice s'est très bien déroulé les 27 et 29 septembre 2022, avec l'évacuation de tous les élèves en 1'24 (Bâtiment A) et 1'26 (Bâtiment B). Le prochain exercice sera réalisé courant janvier 2023, cette fois-ci les élèves ne seront pas prévenus. Enfin, un dernier exercice sera réalisé avant la fin de l'année scolaire sans que la communauté éducative soit avertie. La commission de sécurité du bâtiment A passe le lundi 21 novembre.
2. P.P.M.S. : L'objectif général des différents exercices des Plans Particuliers de Mise en Sécurité est de développer chez nos élèves une culture et des réflexes face à une situation particulière qui se veut incertaine et très aléatoire : « Prévoir l'imprévisible »

- P.P.M.S. « Attentat/Intrusion » : Le premier réflexe étant le confinement, la dissimulation, les élèves ont fait l'objet d'une première sensibilisation en classe et d'une première évaluation le 17 octobre 2022 à 14h05. Ce premier exercice a fait apparaître quelques éléments de dysfonctionnement qui ont été soumis à la Mairie de Genay qui a immédiatement lancé une nouvelle étude pour la mise aux normes du système général de sécurité de l'école. La nouvelle installation sera choisie en concertation entre la

mairie et l'école.

- Les élèves vont aussi être entraînés à la rentrée rapide sans bousculade pour la mise en sécurité dans les locaux de l'école en cas de danger extérieur imminent. Une évaluation diagnostic sera réalisée avant les vacances de février 2022.

- Enfin, l'évacuation rapide et silencieuse de l'école peut aussi s'avérer nécessaire. Ainsi, un plan d'évacuation a été élaboré par l'équipe éducative, plan qui envisage les différents parcours d'évacuation ou lieux de confinement autre que la classe. Un exercice sera réalisé avant les vacances de Pâques.

- P.P.M.S. « Risques majeurs » : L'école étant dans un environnement avec des risques d'accidents industriels, un exercice de confinement de mise en sécurité doit être réalisé avant les vacances de Noël.

Les différents P.P.M.S. « Attentat / Intrusion » et « Risques majeurs » ont été déposés sur l'Intra Net Académique afin d'être immédiatement mis à la disposition des services d'intervention qui auront alors connaissance de notre protocole d'actions en cas de danger.

#### \* - Communication avec la Municipalité

\* - **Le Conseil Municipal d'Enfants (C.M.E.)** : La mairie remercie l'équipe enseignante qui a soutenue l'organisation des élections. Cette élection est une forte expérience de la vie citoyenne : campagne d'affichage, bureau de vote... Les élèves ont montré une forte implication. Les propositions des enfants portent souvent sur des questions environnementales. Les enfants sont élus jusqu'aux prochaines élections.

#### \* - Information de l'AGAPE

Les Représentants des Parents d'Elèves souhaitent organiser une soirée autour de la problématique du handicap et notamment des « dys/Tdah ». L'objet serait d'apporter de l'information autour de ces troubles qui peuvent toucher beaucoup d'enfants et qui sont bien souvent repérés ou acceptés tardivement. Cette soirée pourrait s'organiser autour d'une conférence, de tables rondes, etc ... Une information plus précise sera donnée aux familles en cours d'année.

📅 - Dates à retenir : - 2<sup>nd</sup> Conseil d'Ecole : Jeudi 09 mars 2023 (18h30)  
- 3<sup>ème</sup> Conseil d'Ecole : Jeudi 15 juin 2023 (18h30)

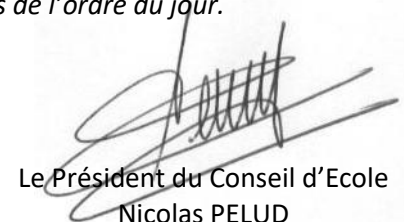
Site officiel du Groupe Scolaire

- Adresse du Site : <https://ecole-cousteau-genay.blog.ac-lyon.fr/>

\* \* \* \* \*

*La séance du Conseil d'Ecole est levée à 20h15 après épuisement des points de l'ordre du jour.*



  
Le Président du Conseil d'Ecole  
Nicolas PELUD

